

CHEZ NOUS À SAINT-MESMIN

BULLETIN D'INFORMATION N°59 DECEMBRE 2022

EDITION SPECIALE



LE MAIRE
M. GUY BOUCHAUD
maire@saint-mesmin.fr

SECRÉTARIAT DE MAIRIE secretariat.mairiesaintmesmin@orange.fr victoria@saint-mesmin.fr

GITES

gites.mairiesaintmesmin@orange.fr

MAIRIE OUVERTE LES MARDIS ET JEUDIS DE 9H00 À 12H00 ET DE 14h00 À 17H00

TEL: 05 53 52 71 02 www.saint-mesmin.fr

<u>LES PERMANENCES DU MAIRE :</u> LES MARDIS ET JEUDIS DE 9H00 À 12H00 LE SAMEDI SUR RDV

Dépôt légal n°24342/07

LE MOT DU MAIRE



Cher(e)s Saint-Mesminois(e)s,

L'année 2022 est terminée. Le Covid est toujours là, le conflit en Ukraine perdure, le coût de l'énergie et des matières premières ne cesse pas de croître il y aurait de quoi perdre le moral ...

Malgré cela nous devons rester optimistes car nos Anciens ont connu des périodes bien pires et nous sommes toujours là. Notre photo de couverture montre que nous avons des raisons d'être optimistes car les trois nouveaux nés que nous avons honorés le 11 novembre en même temps que nos Anciens sont l'avenir de notre commune avec leurs parents ,nouveaux installés à SAINT-MESMIN , qui sont déjà bien impliqués dans la vie associative locale et intercommunale.

La réunion que nous avons organisée le 16 novembre avec les agriculteurs, les porteurs de projets et les nouveaux investisseurs confirme cette volonté de faire vivre notre commune malgré les difficultés rencontrées. Les discussions que nous avons eues ce soir-là montrent que tous les habitants quelle que soit leur activité ou leur origine sont complémentaires et convergent pour faire vivre la commune et lui permettre de tenir sa place au sein de la Communauté de Communes.

L'année 2022 a vu l'aboutissement des travaux destinés à la valorisation des Gorges de l'Auvezère avec la construction de la Halle dans le bourg et de l'observatoire au Verger de l'Avenir. L'année 2023 devait voir le début des travaux de rénovation de la mairie , mais ceux-ci seront reportés à cause de la crise économique et de l'augmentation des prix qui reste très aléatoire. En effet , le pays semble s'installer dans une période de récession et le manque de visibilité ne permet pas à la municipalité de se lancer dans un projet estimé à environ 400 000 € .Cette pause permettra de mieux affiner le projet , de mieux appréhender les sources de financements possibles et de bénéficier de nouvelles technologies innovantes .La mairie continuera malgré tout à entretenir la voirie avec un budget d'environ 70 000 € annuels , l'aménagement des bâtiments communaux avec la construction d'un préau (30 000€) destiné à protéger notre mobilier de plein air et à recueillir les eaux de pluie pour irriguer les arbres du Verger de l'Avenir, la création dans le cimetière d'un Espace du Souvenir pour les Cendres des défunts et d'un Espace pour recueillir les restes humains des tombes abandonnées (10 000 €). Dans le même temps l'utilisation de moyens d'information modernes nous permettra d'améliorer encore le taux de remplissage de nos gîtes.

2023 verra le départ à la retraite de Christelle PROVOST, qui a officié pendant plus de 30 années au secrétariat et qui grâce à sa maîtrise parfaite des dossiers a permis à la municipalité de maintenir son rang au niveau des meilleures communes de France. Elle est remplacée par Victoria DOS SANTOS CORREIA, qui fait déjà preuve d'une grande gentillesse, d'une compétence qui s'affirme de jour en jour et d'une parfaite disponibilité. Un grand merci à Christelle, je lui souhaite une retraite bien méritée. Merci aussi à ses collègues Éric et Valérie avec qui l'esprit d'unité et de cohésion au service de la commune ont toujours prévalu.

Après deux années d'interruption dues à la pandémie nous avons maintenu le traditionnel repas des Aînés, qui suivra le Noël des enfants où cette année tous les habitants ont été invités pour d'une part connaître les nouveaux enfants et leurs parents mais aussi apprécier la qualité de nos nouveaux musiciens Lika LALOUM et François COSTA nos deux violonistes saint-mesminois qui se produisent régulièrement à PARIS et à l'étranger.

Restons optimistes, tous ensemble nous surmonterons ces moments difficiles et c'est avec cet espoir que je vous souhaite à toutes et tous une année 2023 pleine de santé, de joie et de bonheur.

Bien sincèrement, Guy BOUCHAUD

SOMMAIRE

Page 1: Couverture

Page 2: Le mot du Maire

Page 3: Sommaire, nos joies

Page 4: Nos peines, un scandale à SAINT-MESMIN

Page 5 : Photos de la Forge Avant et maintenant

Page 6: La vie Municipale

Page 7: Suite La vie Municipale

Page 8: Evènements / Associations

Page 9 : Evènements / Associations et rappel

Page 10: Suite rappel / Chronique au fil du temps

Page 12: Suite chronique au fil du temps

Page 13: Compte rendu du Conseil Municipal du 19 octobre 2022

Page 14: Compte rendu du Conseil Municipal du 30 novembre 2022

Page 15: Compte rendu du Conseil Municipal (suite)

Page 16: Image de notre sapin

NOS JOIES

Mariage

Le Maire, Guy BOUCHAUD a célébré à SAINT-MESMIN le mariage de Valérie Christelle SCHERRER et de Damien ROUBINET.

Valérie Christelle, originaire de MULHOUSE a connu Damien il y a plusieurs années lors d'un séjour en Dordogne. Depuis ils ne se sont plus quittés et Noémie, née en 2013, a assisté ravie au mariage de ses parents.

Les mariés avaient pour l'occasion loué le Cantou où un excellent repas a été servi aux nombreux convives. Un sanglier à la broche préparé par Philippe (chasseur émérite) était au menu.

Nous souhaitons à ce jeune couple une longue et heureuse vie commune et nous leur renouvelons toutes nos Félicitations!







NOS PEINES

Le 29 octobre 2022 nous avons appris le décès à l'EPHAD de LANOUAILLE de Jeannine FAURIE, à l'âge de 90 ans.

Née à SAINT-MESMIN en 1932 ,elle était la veuve de Marcel ANDRAUD , ancien combattant du Bataillon Violette .

Le 19 novembre 2022 Madame Claudia Irina SOLOMON, 67 ans , habitante de Veau le Côteau disparaissait subitement .

Elle était l'épouse de Roy BICKENSON, d'origine roumaine, elle s'était mariée en 2013 à SAINT-MESMIN avec cet anglais.

Le 12 décembre 2022 Madame Jeanine LAFON, âgée de 83 ans est décédée des suites d'une longue maladie.

Née à PAYZAC en 1939 elle était la veuve de Jean LAURENT, qui fût de nombreuses années Conseiller Municipal à SAINT-MESMIN .

Toutes nos pensées vont à ces trois familles .

Histoire d'un vestige archéologique saccagé....

Il était une fois un paisible étang où les poissons étaient nombreux, où jusqu'à la fin des années 2010 les Saint-Mesminois allaient se baigner et se rafraichir lors des chaudes journées d'été. Entre les 18 ième et 19 ième siècles cet étang était d'une importance capitale pour la vie locale.

Son eau servait en effet à entraîner la turbine de la Forge de Bord et à abreuver les animaux qui appartenaient aux agriculteurs implantés en aval de cette forge jusqu'à la rivière Auvézère. Sa digue servait aussi de route pour relier le bourg de SAINT-MESMIN à la cité de Clairvivre. En 2018, le cantonnier de Saint-Mesmin qui entretenait consciencieusement les berges de l'étang et la digue a découvert que celle -ci était fortement fissurée.

L'ONF, propriétaire de l'Etang, aussitôt alertée a décidé sur le champ d'interdire l'accès à cette route. Deux années après, malgré plusieurs interventions du Maire de SAINT-MESMIN la digue n'était toujours pas réparée, cela au détriment de tous les anciens usagers de cette route qui pendant 2 ans ont dû rallonger leur trajet de plus de 4 kilomètres pour rejoindre leurs champs ou la Cité de Clairvivre.

L'ONF a alors sans aucune concertation décidé de parer au plus pressé et a tout simplement, en liaison avec les services de l'Etat, en effaçant cet étang sans se soucier du caractère patrimonial et environnemental du site. Le Maire de SAINT-MESMIN a alors saisi la DRAC, le Conservatoire des Monuments Historiques pour protester contre cette solution qui allait détruire les vestiges archéologiques de l'ancienne Forge de Bord (Photos jointes).

Le Maire de SAINT-MESMIN a même proposé son assistance pour réaliser à un moindre prix une nouvelle digue . Rien n'y a fait , pour l'ONF et les services de l'Etat concertés les vestiges archéologiques n'avaient aucune importance...

A l'heure où le réchauffement climatique est de plus en plus d'actualité, nous pouvons nous interroger sur cette aberration qui a asséché le ruisseau en aval, privé les agriculteurs d'eau potable pour leur bétail, sans parler des poissons et des nombreuses plantes aquatiques qui ont disparu à cause de la sécheresse de l'été 2022. Ne parlons pas du vestige archéologique ainsi détruit et qui était un complément indispensable des Forges de SAVIGNAC-LEDRIER.

Il n'est peut-être pas trop tard pour rattraper cette erreur, c'est pourquoi tous les lecteurs de notre bulletin doivent se mobiliser pour faire connaître ce scandale au plus haut niveau!

En Dordogne il y a BEYNAC où l'on nous demande de défaire ce qui a été accepté par l'Etat sous prétexte de préserver la faune et l'environnement et il y aura maintenant SAINT MESMIN où l'on a détruit l'environnement et la faune sans émouvoir personne excepté les habitants de la commune.

AVANT







MAINTENANT



LA VIE MUNICIPALE

Cérémonie du 11 novembre 2022

Une assistance nombreuse a commémoré le 11 novembre 2022 devant le Monument aux Morts de la place Charles SARLANDIE.

Pour la circonstance il y avait 4 porte-drapeaux dont Tom et Max PERIER âgés de moins de 10 ans.

Clémence et Baptiste ROCHE ont lu les ordres du jour. Emilie PERIER et Martin NYS ont procédé à l'appel des Morts.

La cérémonie a été suivie d'une cérémonie au Verger de l'Avenir où la traditionnelle plantation d'arbres fruitiers au profit des enfants nés dans l'année à SAINT-MESMIN.

La fin de la matinée a été clôturée par un pot de l'Amitié qui a réuni petits et grands.



Au Verger de l'avenir



La petite Lucie ,née le 04 janvier 2022 est très intéressée de recevoir son titre de propriété des mains du Maire . Ses parents Angeline (Secrétaire de Mairie à ST MARTIAL d'ALBAREDE) et Jean Baptiste , technicien au SPANC de la Communauté de Communes, méritent tous nos compliments.



Soham né le 06 février 2022 admire son titre de propriété de son arbre fruitier qui complètera le Verger que ses parents Emeline et Alexis possèdent à Veaupeytourie sur le domaine d l'Oasis de l'Aube.



La petite Claire semble très émue de recevoir son titre de propriété . Félicitations aux heureux parents ; Jeanne et à Pouya (notre conseiller en charge du numérique) , directeur de sociétés implantées aux Monts.

ÉVÉNEMENTS / ASSOCIATIONS

Le club du temps libre

Le Club du Temps Libre a fêté Noël dans la bonne humeur. Il vous souhaite de Joyeuses Fêtes à tous et vous rappelle que vous pouvez toujours vous joindre à lui, pour une fois ou pour l'année!



Dîner Concert

Notre ami, Gerrit WOLTHUIS , propriétaire à Veaupeytourie, Ambassadeur de ZEEWOLDE (Pays-Bas) a invité en Dordogne l'orchestre de sa ville . Cet orchestre de 35 musiciens réputé à l'étranger a été hébergé dans le Cantou de SAINT-MESMIN. Le 29 octobre en soirée , un dîner concert magistral a été offert aux bénévoles qui ont participé à l'organisation des marchés de nuit de cet été.



Noël à SAINT-MESMIN

Cette année tous les habitants étaient invités à venir partager le goûter offert aux enfants à l'occasion de la distribution des cadeaux par le Père Noël qui est venu au Cantou après deux années d'interruption dues au Covid.

Valérie et Éric ,nos employés municipaux nous ont préparé comme chaque année les illuminations du bourg. Ils ont respecté les consignes du Conseil Municipal concernant les économies d'énergie et l'utilisation de matériaux recyclés ou réparés.







Cette année une nouveauté est pourtant apparue, il s'agit de la boite aux lettre spéciale Père Noël qui a été installée au pied du sapin. Pour la première fois à Saint-Mesmin, un concert de violon donné par Lika et François a précédé l'arrivée du Père Noël.

Celui-ci avait dans sa hôte des cadeaux personnalisés, préparés avec soins par la librairie éco-responsable du château D'EXCIDEUIL.

Les enfants et les parents étaient ravis de découvrir ces cadeaux originaux.

De nombreux Saint-mesminois(es) sont venus partager cet agréable moment où le chocolat et le vin chaud ont eu du succès.



La Troupe du Saut Ruban de retour!

Notre troupe de Théâtre St-Mesminoise sera de retour très bientôt pour nous présenter ses spectacles le :

- 25 mars 2023 sur la scène de St Mesmin, dans le Cantou
- 15 avril 2023 sur la scène de Clairvivre
- 29 avril 2023 sur la scène de St Cyr les Champagnes, dans la salle des fêtes



Rappel

- Attention à partir de janvier, le bulletin ne sera plus systématiquement distribué en version papier!

Sobriété numérique, moindre consommation des supports papier, notre bulletin se doit d'évoluer en tenant compte des enjeux économiques et environnementaux. Vous recevez d'ores et déjà le bulletin municipal par email sous un nouveau format numériquement plus sobre (abandon de la pièce jointe au profit d'un lien de téléchargement). Dans cet optique de sobriété, nous avons aussi communiqué sur notre intention de réduire la distribution du format papier. Certains d'entre vous nous ont fait part de leur attachement à la version imprimée de notre bulletin, tandis que pour d'autres la version numérique suffit amplement.

Aussi, à compter de janvier 2023, nous ne distribuerons la version imprimée qu'aux personnes âgées et à celles qui se sont inscrites à la liste de diffusion du Bulletin papier.

Si vous souhaitez continuer à recevoir le bulletin dans votre boite aux lettres, merci de vous inscrire à la mairie auprès de Victoria avant la fin de l'année.

- La fibre arrive sur St Mesmin!

Actuellement des équipes travaillent sur la plupart de nos voies communales pour la mise en place prochaine de la fibre chez les habitants. Vous pouvez assister à la mise en place des fourreaux et des chambres de raccordement. La photo ci-après montre le répartiteur qui sera installé à La Chapelle de SAVIGNC LEDRIER.

A partir de ce répartiteur , le Bourg de SAVIGNAC ,SAINT-MESMIN et GENIS seront raccordés à la fibre qui sera par endroits souterraine , mais qui sera aussi en aérien et longera les actuelles lignes téléphoniques . La municipalité demande à tous les riverains de ces lignes téléphoniques de bien vouloir élaguer leurs bordures. Le Maire rappelle que la Loi précise que cet élagage est à la charge de ces riverains et que si cet élagage n'est pas fait au moment où la fibre sera installée , il sera fait appel à une entreprise qui facturera sa prestation directement aux riverains concernés.

Badge déchets

Pour rappel, il est strictement interdit de déposer vos sacs de déchets devant les containeurs. Vos déchets doivent être déposés dans nos point d'apports volontaires, muni de votre carte SMD3. Si vous ne disposez pas encore de ce badge, ou pour toutes questions, nous vous invitons à contacter au plus vite le SMD3, au 09.71.00.84.24.





CHRONIQUE AU FIL DU TEMPS

Population

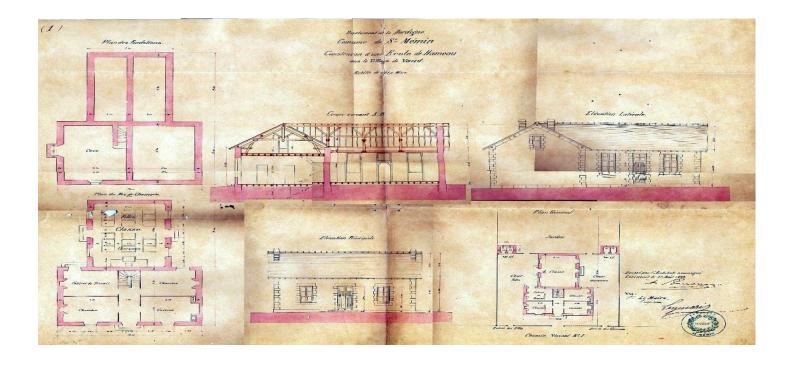
Au temps où SAINT-MESMIN (fin du 19 ième siècle) comptait près de 1200 habitants, il fallait construire de nouvelles écoles dans les hameaux.

En plus de celle du bourg, Il y en avait une à Lavaurie (Poteau de Brussy) et le projet d'en construire une autre à Veau Le Coteau était bien avancé lorsque la Première Guerre Mondiale a surgi.

Celle-ci a décimé des générations entières de Saint-Mesminois, elle a été suivie par la Deuxième qui n'a pas épargné non plus notre village (Il suffit de lire la liste de nos Morts pour la France sur le Monument aux Morts).

Cela , lié à l'exode rural que nous avons connu depuis les années soixante ont abaissé le niveau de notre population à 262 habitants . Aujourd'hui nous remontons doucement la pente avec 331 habitants au dernier recensement.

Nous espérons que l'énergie déployée par le Conseil Municipal dans le cadre du futur PLU/i ne viendra pas perturber cette lente augmentation de nos effectifs.



Les Charbonnières

Vous trouverez dans les sous-bois, au hasard de vos promenades de petites plates-formes des emplacements circulaires encore noircis où rien ne pousse, ce sont d'anciennes charbonnières.

Toute charbonnière d'une surface circulaire était édifiée avec 3 ou 4 brasses de bois environ. Après 12 mois de séchage en plein air, ce bois présentait un état optimal pour devenir charbon après une cuisson lente de 4 jours. On pouvait humer à 100 mètres du fourneau, dans les dernières heures de la combustion, un enivrant parfum de bois et de terre brûlés, à quoi rien ne peut être comparé

La fabrication traditionnelle du charbon de bois est faite d'un empilage de bois de 2 m de hauteur et d'un diamètre d'environ 6 à 8 mètres.

Recouverte de feuilles humides, puis de terre, la structure permet la fabrication du charbon de bois, en carbonisant le bois en atmosphère contrôlée (en l'absence d'oxygène).



Dans les années 1500, le développement des forges en Périgord Vert, comme celle de Bord dont nous vous avons parlé plus haut avaient besoin de ce charbon de bois pour faire fonctionner les hauts fourneaux. Cela apportait un peu d'argent complémentaire aux nombreux propriétaires de parcelles boisées. Ces parcelles de châtaigniers étaient coupées régulièrement tous les 20 ans . Aujourd'hui ces parcelles sont toujours exploitées et le bois sert surtout à fabriquer des piquets ou des ganivelles pour les palissades .Quant aux bois de chênes , la production sert surtout au bois de chauffage et au parquet.



Il est rappelé que le débardage des bois, fait l'objet d'un arrêté municipal qui est toujours en vigueur. La Municipalité demande aux propriétaires d'éviter les coupes rases et de préserver les jeunes chênes.

SYNTHÈSE DES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 19 octobre 2022

Demande d'ajout à l'OJ d'une délibération pour l'aliénation de la route de la Rouye

- 1- Délibération d'inscription de débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)
- 2- Préparation du dîner-concert du 29 octobre et de la cérémonie du 11 novembre
- 3- Comptes rendus des diverses réunions communautaires
- 4- Renouvellement du contrat Antargaz pour le Gîte Le Cantou
- 5- Adhésion au service archives du Centre de Gestion
- 6- Point sur les travaux en cours et à réaliser
- 7- Affaires diverses

1- Délibération à propos du don pour participation aux frais de revêtement d'un chemin rural à La Rouye

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a fait effectuer en 2019 des travaux de renforcement et revêtement sur un chemin rural au lieu-dit La Rouye dont l'aliénation a été décidé en 2021 après enquête publique en faveur de M et Mme BARTHE Hugues. L'acte de vente a été signé en début d'année 2022 et dans un souci d'équité, M et Mme Barthe ont voulu faire un don à la commune d'une somme de 1500 € pour participation à ces travaux. Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- ACCEPTE ce don de 1500 € pour participation aux frais des travaux effectués en 2019 sur le chemin rural de la Rouye
- DIT QUE cette délibération annule la délibération n° 2022-10

2- Délibération d'inscription de débat du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) est la clef de voûte du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il traduit la stratégie politique d'aménagement et de développement durables pour le territoire pour les 10-15 prochaines années et garantit la cohérence et la complémentarité du développement de chaque commune pour répondre aux besoins de l'ensemble de la population.

Le Conseil Municipal prend acte du débat qui s'est tenu en conseil municipal et précise que le débat sur les orientations du PADD a porté sur les enjeux suivants :

1- Inscrire le territoire dans une dynamique de renouveau

- 2- Valoriser un territoire de hautes qualités naturelles, environnementales et patrimoniales...
- 3- ... pour orienter le territoire vers des enjeux d'avenir

La présente délibération fera l'objet d'une notification à la Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord.

1- Préparation du dîner-concert du 29 octobre et de la cérémonie du 11 novembre

L'équipe municipale doit assurer l'organisation en sollicitant le moins possible les bénévoles. RDV dès 14h le samedi. Service à table.

11/11: Le pot sera organisé à la salle d'accueil ou sous notre Halle Jean Lefevre après la cérémonie des arbres pour les enfants.

2- Comptes rendus des diverses réunions communautaires

Les réunions récentes concernent essentiellement le PLUI et les dispositifs associés (PADD, PCAET, Habitat). Des réunions sont encore prévues dans les prochains jours.

Les dotations/subventions des 2 prochaines années vont être fortement réduites. Le projet de rénovation de la mairie doit être mis en attente des innovations en matière de chauffage et de construction écologiques et d'une situation financière plus favorable. Le SIAS est devenu CIAS : tous les salariés sont donc maintenant gérés par la CCILAP. Annick JACQUET fait partie du Conseil d'Administration.

Commission culture : la programmation est prête et sera diffusée prochainement.

La CCILAP prépare un annuaire des entreprises pour permettre aux entreprises de se faire connaître. La mairie doit assurer le relais local pour recueillir les informations de contact des entreprises. Ce projet permettra de privilégier les circuits courts et de faire connaître le tissu local auprès de la population. Les professionnels exerçant une activité sur la commune sont invités à se rapprocher de la mairie.

Conseil d'école : La délibération de notre dernier CM a été adressée à la mairie de Payzac. Nous voulons que l'argent versé bénéficie directement aux enfants et aux besoins de l'école et participer au conseil d'école. Les autres communes sollicitées par Payzac ont pris des délibérations similaires.

3- Renouvellement du contrat Antargaz pour le Gîte Le Cantou

Notre contrat arrivant à terme en janvier 2023, le Maire a négocié un nouveau contrat avantageux. Pour rappel, les petites communes bénéficient du bouclier tarifaire de l'état. Des augmentations restent à prévoir. A partir de janvier, la location du Cantou n'inclura plus les charges, qui seront en sus.

4- Adhésion au service archives du Centre de Gestion

Nous avons reçu une proposition du service des archives du Centre de Gestion. Cela représente un coût important (41€/heure). L'expérience de commune voisine nous mène a estimé un coût total de l'ordre de 10000€. Dans la mesure où un travail a déjà été entamé par la précédente équipe municipale, et que des membres de la nouvelle équipe sont prêts à prendre le relai, le CM décide de ne pas donner suite à cette proposition.

5- Point sur les travaux en cours et à réaliser

Notre préau au verger de l'Avenir fera l'objet de demande de subventions au titre du tourisme (stockage du matériel touristique) et de l'environnement (récupération d'eau de pluie – cuve de 10000 litres). Les devis déjà reçus sont présentés au CM. Les premiers repérages sur site avec les artisans auront lieu prochainement.

Le chemin de la côte a été réhabilité par Eric MESPLET et JP DURAND. On y constate une fréquentation accrue de voitures qui pourrait devenir une nuisance, et sera l'objet d'une vigilance de la municipalité.

6- Affaires diverses

<u>Mise à disposition de la salle d'accueil pour les associations</u>: <u>Suite à l'initiation Yoga</u>, L'association a enregistré une petite dizaine de personnes intéressées. Elle sollicite la mairie pour pouvoir utiliser la salle d'accueil en novembre et décembre. Cette demande est l'occasion pour le Conseil municipal de définir des conditions de mise à disposition de la salle.

Cette salle a toujours été mise gratuitement à disposition des associations qui y proposent des activités bénévoles. Dans le cas où les activités seraient payantes pour les participants, il est proposé au Conseil municipal de mettre gratuitement la salle à disposition sous certaines conditions :

- Activités proposées en priorité aux Saint-Mesminois
- Première année d'expérimentation gratuite pour définir le coût pour la mairie (chauffage) reconduction possible au cas par cas
- Accès sur des horaires regroupés avec les autres activités pour rationaliser le chauffage

Le but de la mairie est de soutenir les initiatives prises sur la commune dans un optique de <u>dynamique locale</u>. Le cas des activités économiques à but lucratif ne peut pas bénéficier des mêmes conditions préférentielles. Le conseil municipal valide ce principe.

Présentation nouvelle carte touristique de l'Auvézère et publication du livre Randonnée au fil de l'eau :

Une nouvelle carte touristique a été édité par le Conseil Départemental et sera prochainement disponible en mairie.

Un auteur prépare un ouvrage sur les communes au bord de l'eau qui va être soutenu par la CCILAP. Ce livre sera mis à disposition dans nos gîtes et sera offert aux propriétaires de gîtes pour être mis à disposition dans leurs hébergements.

<u>Arrivée de la fibre / élagage :</u> L'arrivée de la fibre se précise courant 2023. Un nécessaire élagage est à prévoir de la part des propriétaires de parcelles sur le circuit. La mairie contactera les propriétaires devant procéder à l'élagage. En cas d'impossibilité, la mairie sollicitera un prestataire et le trésor public refacturera les propriétaires en fonction du métrage.

<u>Trail de l'Auvézère</u>: Le trail GAS aura lieu le dimanche 12 février 2022. L'organisation est revue de zéro.

Etude des besoins numériques des territoires : Nous avons en ce moment les retours de l'étude sur les outils numériques dont nous avons pu bénéficier gratuitement suite à notre sélection par l'ANCT. Des outils qui pourront faciliter nos fonctionnements quotidiens nous sont présentés. Un retour sera fait au CM au terme de ces réunions.

Fin de séance à 21h30

Conseil Municipal du 30 novembre 2022

Demande d'ajout à l'ordre du jour : Délibération pour installation d'une borne incendie à Charoncle Suite à un risque d'incendie constaté ce matin, un devis est présenté. Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité pour accepter le devis proposé.

1- Délibération éclairage public

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les tarifs de l'électricité, notamment ceux de l'éclairage public, vont augmenter prochainement.

Monsieur le Maire soucieux de minimiser les coûts et de notre environnement, a effectué un sondage auprès des habitants du bourg, et propose de couper l'éclairage public dans le bourg, à partir de 22h30 jusqu'à 6h30 du matin. Il propose également d'éteindre un lampadaire sur deux dans le bourg.

Ce nouveau réglage est effectué par le SDE 24. Cette prestation est sujette à facturation (54€ /armoire pour les modifications d'horaires + 17€/ point lumineux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'effectuer cette modification de l'éclairage public.

2- Délibération pour les heures complémentaires / supplémentaires de fin d'année

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que les agents de la commune ont effectué beaucoup d'heures supplémentaires et/ou complémentaires durant l'année 2022, suite à la croissance de l'activité touristique.

En conséquence, conformément à la délibération n° 2022-36 du 19/10/2022 relative à l'instauration des heures complémentaires et supplémentaires, la commune doit à ce jour le nombre d'heures suivantes :

MESPLET Éric : 50h + 5h
 PROVOST Christelle : 45h + 3h
 LEYMARIE Valérie : 45h + 3h

DOS SANTOS CORREIA Victoria : 30h

Le Conseil Municipal délibère favorablement à l'unanimité

3- Délibération pour la création d'une cheminée au bâtiment communal

Le maire présente un devis pour l'installation d'une cheminée dans le bâtiment communal. L'association de chasse se chargera quant à elle de l'achat d'un poêle ou d'une cuisinière à bois.

Le Conseil municipal accepte le devis et autorise le maire à lancer les travaux.

4- Délibération pour le renouvellement du contrat statuaire CNP Assurance 2023

Monsieur le Maire explique que les contrats d'assurance relatifs à la protection sociale des agents permettent à la collectivité employeur de s'assurer pour les risques demeurant à sa charge. Ce contrat est à renouveler tous les ans.

Après avoir pris connaissance du contrat adressé par CNP Assurances, le conseil municipal, après en avoir délibéré ; autorise Monsieur le Maire à signer le ou les contrats CNP Assurances pour l'année 2023

5- Délibération corrective pour les tarifs du gîte « Le Cantou »

Monsieur le Maire a remarqué qu'il y avait une anomalie sur les tarifs votés l'année dernière. Il explique qu'il faut corriger l'anomalie comme suit.

Tarif nuit moins de 15 personnes gîte « le Cantou » :

Ancien tarif : 285€
 Nouveau tarif : 300€
 Tarif nuit + petit déjeuner :

Enfants – de 12 ans	Enfants + 12 ans et adultes	Scolaires et Accompagnants
Ancien tarif : 35€	Ancien tarif : 37€	Ancien tarif : 36€
Nouveau tarif : 25€	Nouveau tarif : 27€	Nouveau tarif : 26€

Concernant la gestion de nos gîtes, la plateforme Elloha, dans le cadre d'un partenariat avec le Comité Départemental du Tourisme de Dordogne, présente une solution intéressante, à faible coût, pour la gestion digitale de nos gîtes, notamment la réservation en ligne et la gestion d'un calendrier mutualisé multi-plateformes. Le parc complet de nos gîtes serait présenté de manière attractive grâce à un site Internet dédié.

6- Affaires diverses

Noël des enfants / Veillée de Noël en musique le 22 décembre, ouvert à tous les Saint-Mesminois : Vin chaud et chocolat chaud offerts à tous. Concert de 20 min par Lika et François de Chez Bobas

Repas des ainés : 7 janvier 2023, offert à tous les saint-mesminois de plus 70 ans et ouvert à tous les saint-mesminois 23€ - sur réservation avant le 3/01/2023 - Pas d'animation musicale

Menu : kir + toast / potage / entrée froide poisson-crevettes / trou périgourdin / civet de chevreuil + galette de blé noir gratin dauphinois / salade fromage / Tarte tatin

Informations sur les réunions à venir et dossiers en cours. La réunion se termine à 20h15

